

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20241011_P_149
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n° 20240527_P_081 du président de la Communauté de Communes Loire - Semène

Commission : TRAVAUX – BATIMENTS - VOIRIES

Objet : Signature d'une convention de prestation avec l'entreprise CUERQ pour le déneigement de la pépinière d'entreprises de Pont Salomon pour la saison hivernale 2024-2025

Le Président,

N° 20241011_P_149

Décide

de signer une convention de prestation avec :

OBJET

**L'entreprise « Travaux Agricoles et Ruraux »
Patrice CUERQ
L'Hermet
43 110 AUREC SUR LOIRE**

Pour le déneigement de la pépinière d'entreprises, sis 410 Rue de la Semène à Pont Salomon, pour la saison hivernale 2024-2025.

Montant : 85.00 € HT / intervention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 11 Octobre 2024

AR Prefecture

043-244301131-20241011-20241011_P_149-AU
Reçu le 16/10/2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

